



COMPTE RENDU de la 4^{ième} assemblée du comité Femmes et développement régional de la CRÉ Montérégie Est, tenue au centre communautaire intégré de l'Hôtel de ville de McMasterville situé au 255, boul. Constable, à McMasterville, le 17 janvier 2007, à 13 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTES :

Membres avec droit de vote

Mesdames Guylaine Maltais, Centre d'aide aux entreprises (CAE) de la Rive-Sud et Fonds IDÉE Montérégie
Caroline Nantel, Centre local de développement (CLD) du Bas-Richelieu
Martine Lorrain-Cayer, Centre local de développement (CLD) du Haut-Richelieu
Marie-Chantal Chauvette, Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains
Kim Cornelissen, Comité d'environnement de Saint-Marc-sur-Richelieu
Joëlle Jetté, Forum Jeunesse Montérégie Est (FJME)
Marie-Claude Lapointe, Loisir et Sport Montérégie (LSM)
Valérie Grégoire, Maison Hina de Saint-Jean-sur-Richelieu
Patricia Arnold, Regroupement des collèges de la région de la Montérégie (RCRM)
Martine Dostie, Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie (RCSM)
Martine Groulx, Réseau montérégien des organismes non traditionnels (RMONT)
Susie Dubois, Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (RÉMME)
Marthe Ortiz, Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGFM)
Louise Nadeau, Table régionale des Aînés de la Montérégie (TRAM)
Louise Gagnon Lessard, Table régionale des organismes communautaires de la Montérégie (TROC)

Membres sans droit de vote

Mesdames Annie Morin, Conférence régionale des élus (CRÉ) Montérégie Est
Lyse Frenette, Conseil du statut de la femme (CSF) – Bureau régional de la Montérégie
Odette Ménard, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) -
Direction régionale de la Montérégie Est
Lorraine Bélisle, Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFACF) – Direction
territoriale Sud
Isabelle Hébert, Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) – Direction régionale de la
Montérégie

ÉTAIENT ABSENTES :

Membres avec droit de vote

Mesdames Estelle Ouimet, Centre d'aide aux entreprises (CAE) Haute-Yamaska et région
Fernande Lévesque, Comité condition féminine de la CSN
Carolle Carpentier, Comité condition féminine du Syndicat de la fonction publique (SFPQ)
Corina Bastiani, Comité Femmes et ville de Sorel-Tracy
Claire L'Heureux, Coopérative de développement régional (CDR) de la Montérégie
Loose Myriam Alvarado, Maison de la Famille des Maskoutains – Pôle d'immigration des Maskoutains
Raymonde Plamondon, Syndicat des agricultrices de Saint-Hyacinthe

Membres sans droit de vote :

Mesdames Danielle Guimond, Agence d'Emploi-Québec, CLE de Boucherville et de Brome-Missisquoi
Nathalie Ward, Conférence régionale des élus (CRÉ) Montérégie Est
Caroline Dion, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport - Direction régionale de la Montérégie

ÉTAIT INVITÉ :

Monsieur Patrick Sabourin, Conférence régionale des élus de la Montérégie Est

1. OUVERTURE

1.1 Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

À titre d'animatrice de la rencontre, madame Guylaine Maltais, coprésidente du comité, se présente et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle procède à l'ouverture à 13 h 40 et demande un tour de table afin que chacune puisse se présenter. On accueille deux nouvelles membres, madame Martine Dostie, vice-présidente de la commission scolaire Val-des-Cerfs et représentante du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie ainsi que madame Joëlle Jetté, agente de participation citoyenne au Forum Jeunesse Montérégie Est, représentante de cette instance.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

R-FDR.06/07-12

Il est proposé par Kim Cornelissen, appuyé par Louise Nadeau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Ainsi, l'ordre du jour se lit comme suit :

1. OUVERTURE
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du compte rendu de la 3^e assemblée tenue le 2 novembre 2006
 - 1.4 Affaires découlant de l'assemblée du 2 novembre 2006
2. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 2.1 Membership
 - 2.2 Rapport annuel 2005-2006 CRÉ Montérégie Est
3. PLAN QUINQUENNAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2006-2011 CRÉ MONTÉRÉGIE EST
 - 3.1 Adoption du plan d'action le 15 décembre 2006
 - 3.2 Modèle d'intégration des ententes spécifiques
4. PROJET ENTENTE ADMINISTRATIVE FEMMES ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL EN MONTÉRÉGIE EST
 - 4.1 Dépôt de la version modifiée du plan d'action Femmes et développement régional et suivi
 - 4.2 Rencontre CRÉ, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, ministère des Affaires municipales et des Régions et Conseil du statut de la femme
 - 4.3 Projet d'entente administrative
 - 4.4 Démarches à suivre
5. POLITIQUE GOUVERNEMENTALE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET PLAN D'ACTION EN DÉCOULANT
 - 5.1 Présentation
 - 5.2 Période d'échanges
6. CLÔTURE
 - 6.1 Varia
 - 6.2 Rappel de la date de la prochaine assemblée
 - 6.3 Levée de l'assemblée

Adoptée

1.3 Adoption du compte rendu de la 3^e assemblée tenue le 2 novembre 2006

R-FDR.06/07-13

Il est proposé par Louise Gagnon Lessard, appuyé par Louise Nadeau et résolu à l'unanimité d'adopter le compte rendu de la 3^e assemblée tenue le 2 novembre 2006 en considérant la modification suivante au point 2.1 *Membership* : *Toutefois, madame Kim Cornelissen a communiqué avec madame Floc'h Rousselle afin qu'elle puisse représenter le CREM. Cette proposition sera discutée à la prochaine séance du conseil d'administration du CREM. C'est donc à suivre.*

Adoptée

1.4 Affaires découlant de l'assemblée du 2 novembre 2006

Égale-Action

Madame Annie Morin dépose les dépliants promotionnels de l'organisme Égale-Action destinés aux personnes absentes lors de la rencontre du 2 novembre. Elle rappelle que cet organisme provincial poursuit la mission de promouvoir la participation des femmes de tous âges, en sport et en activité physique et veiller à l'équité de cette participation au Québec. Pour plus d'information, elle invite les membres du comité à consulter le site Internet de l'organisme : <http://www.egaleaction.com>.

2. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2.1 Membership

Madame Annie Morin souligne que suite au départ de madame Line Robillard, le siège dédié à une personne représentant une SADC est vacant. On convient de relancer de façon officielle la SADC d'Acton afin de vérifier son intérêt à poursuivre leur implication au sein du comité. Par ailleurs, madame Patricia Arnold du Cégep Sorel-Tracy, interpellera de façon informelle la SADC du Bas-Richelieu dans le but de sonder leur intérêt. C'est à suivre.

D'autre part, compte tenu du fait que certaines représentantes n'ont toujours pas participé aux rencontres du comité, madame Annie Morin propose de communiquer avec celles-ci afin de valider leur intérêt à poursuivre au sein du comité. C'est également à suivre.

2.2 Rapport annuel 2005-2006 CRÉ Montérégie Est

Madame Annie Morin informe que le rapport annuel 2005-2006 de la CRÉ Montérégie Est est disponible sur le site Internet : http://www.monteregie-est.org/upload/rapports_annuels/rapport_annuel_5_fr.pdf.

3. PLAN QUINQUENNAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2006-2011 CRÉ MONTÉRÉGIE EST

3.1 Adoption du plan d'action le 15 décembre 2006

Madame Annie Morin informe les membres que le conseil d'administration de la CRÉ Montérégie Est a adopté le plan d'action découlant du plan quinquennal de développement durable, le 15 décembre dernier. Elle rappelle que ce plan d'action renferme des moyens d'action qui ont été priorisés par le comité dans le cadre de ses travaux. Ce document sera également disponible sous peu sur le site Internet de la CRÉ.

3.2 Modèle d'intégration des ententes spécifiques

Madame Annie Morin dépose un document qui expose comment et dans quelles mesures ce plan d'action sera mis en œuvre au cours des prochaines années (Voir annexe 1). Monsieur Patrick Sabourin, directeur général de la CRÉ, explique qu'il s'agit d'un modèle intégré qui prend en considération les trois notions indissociables du développement durable (économie : niveau de vie, environnement : milieu de vie et société : mode de vie), lesquelles se traduiront concrètement par la signature de trois grandes ententes spécifiques visant à améliorer le cadre de vie de la population de l'Est de la Montérégie. De plus, ces ententes spécifiques devront être liées à une nouvelle entente concernant les communications et, à plus long terme, à une entente relative à la question des transports des personnes et des marchandises. Cette nouvelle façon de concevoir la mise en œuvre des interventions sur le terrain démontre plusieurs éléments positifs :

- Vision intégrée du développement régional
- Transversalité des dossiers ou des catégories de population
- Synergie entre les partenaires
- Économies d'échelle dans certains cas
- Partage d'information
- Reddition de compte plus facile
- Concentration des ressources
- Intégration de l'ensemble des interventions

Par ailleurs, la signature d'ententes spécifiques intégrées en fonction du milieu de vie, du niveau de vie et du mode de vie engendre la fin des ententes spécifiques sectorielles telles que la condition féminine ou la culture par exemple. En ce qui a trait à l'entente spécifique portant sur l'immigration, celle-ci devra être adaptée à ce modèle intégré. Concernant le dossier Femmes et développement régional, celui-ci demeure une priorité pour la CRÉ et la mise en œuvre du plan d'action du comité se traduira dans les différents volets des ententes spécifiques, ce qui permettra d'assurer la transversalité du dossier. Enfin, on évalue à près d'une année de travail et de négociation pour compléter l'ensemble du processus.

Suite à cet exposé, différents commentaires ont été apportés tels que :

- Afin d'assurer la cohérence des interventions et développer un réflexe tant chez les individus que les organismes au regard de l'égalité, il serait pertinent de développer un outil visant à tenir compte de cet élément intégrateur à l'intérieur même des projets financés par la CRÉ, et ce, pour l'ensemble des secteurs; il pourrait s'agir d'un guide comprenant 5 à 10 questions qui prennent en considération les besoins et réalités des femmes.
- Cette nouvelle façon de faire permettra la «contamination» des interventions; le dossier Femmes et développement régional sera moins marginalisé et le comité sera alors considéré comme un acteur du développement régional.
- Une certaine vigilance sera tout de même exigée afin que l'élément intégrateur de l'égalité entre les femmes et les hommes ne soit pas noyé dans l'ensemble du processus.

4. PROJET D'ENTENTE ADMINISTRATIVE FEMMES ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL EN MONTÉRÉGIE EST

4.1 Dépôt de la version modifiée du plan d'action Femmes et développement régional et suivi

Madame Annie Morin souligne que le plan d'action Femmes et développement régional a été actualisé afin de tenir compte du modèle intégré des ententes spécifiques. Celui-ci a été envoyé par courriel lors de la convocation pour la rencontre d'aujourd'hui. Elle précise que des modifications ont été apportées au préambule du plan d'action ainsi qu'à l'échéancier (voir les modifications en rouge). Par ailleurs, elle mentionne que les moyens d'action ont été identifiés en couleur en fonction du niveau de vie (beige), du milieu de vie (bleu) et du mode de vie (vert). Enfin, tout ce qui concerne le fonctionnement du comité, les moyens d'action sont de couleur mauve et le volet communication est de couleur grise.

En terme de suivi au plan d'action du comité, madame Guylaine Maltais informe que la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes poursuit l'objectif de soutenir l'entrepreneuriat des femmes et que, pour ce faire, le gouvernement prévoit élargir à d'autres régions son soutien financier afin de faciliter le prêt d'argent aux entrepreneures et d'accompagner celles-ci dans leurs projets. Madame Maltais mentionne que cet objectif gouvernemental constitue une opportunité pour que le Fonds IDÉE prenne son envol. La corporation déposera son projet au MDEIE aux cours des prochaines semaines afin que la Montérégie soit une des nouvelles régions appuyées financièrement par le ministère. Enfin, madame Maltais informe qu'à cet effet, elle a rencontré madame Thérèse Mailloux, sous-ministre adjointe au Secrétariat à la condition féminine dans l'objectif de présenter le projet et démontrer que la région possède tous les éléments pour démarrer une telle structure de financement.

4.2 Rencontre CRÉ, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, ministère des Affaires municipales et des Régions et Conseil du statut de la femme

Compte tenu que la CRÉ évalue à près d'une année de travail et de négociation pour compléter l'ensemble du processus des ententes spécifiques intégrées, elle considère important de conclure une entente administrative avec le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFACF) afin de réaliser des projets au cours de la prochaine année. C'est la raison pour laquelle une rencontre exploratoire a eu lieu le 12 janvier dernier réunissant des personnes représentant la CRÉ Montérégie Est, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFACF), le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) ainsi que le Conseil du statut de la femme. Le MFACF a démontré une belle ouverture à cet effet.

4.3 Projet d'entente administrative

R-FDR.06/07-14

Madame Annie Morin dépose un projet d'entente administrative au comité. Celle-ci s'appuie sur une série de considérants et identifie des moyens d'action pouvant être réalisés à court terme en fonction des 3 axes (niveau de vie, milieu de vie et mode de vie) et des différents volets des ententes spécifiques intégrées. Par ailleurs, compte tenu que la nouvelle politique gouvernementale sur l'égalité renferme de nombreuses actions visant à faciliter la conciliation famille-travail-études et que cette problématique a été priorisée dans le cadre du plan quinquennal de développement durable de la CRÉ, madame Morin souligne que l'on a inclus ce nouveau volet dans l'entente administrative. Plus particulièrement, on vise à soutenir les agricultrices dans le cadre de leur travail ainsi qu'à encourager la mise en place de politiques familiales municipales en Montérégie Est. À ce sujet, madame Martine Groulx informe que le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, le CIAFT, a produit des outils fort intéressants en matière de conciliation famille-travail-études.

Au terme des discussions, il est proposé par Kim Cornelissen, appuyé par Louise Nadeau et résolu à l'unanimité d'adopter le projet d'entente administrative tel que déposé et de le recommander au comité exécutif de la CRÉ Montérégie Est lors de sa séance du 19 janvier 2007.

Adoptée

4.4 Démarche à venir

- I. Dépôt et adoption du projet d'entente administrative Femmes et développement régional en Montérégie Est par le comité exécutif de la CRÉ le 19 janvier et par le conseil d'administration le 16 février.
- II. Poursuite des négociations auprès de la direction territoriale Sud du MFACF.
- III. Poursuite des démarches auprès de la ministre Carole Thériault pour obtenir son appui.

5. POLITIQUE GOUVERNEMENTALE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET PLAN D'ACTION EN DÉCOULANT

5.1 Présentation

Madame Lyse Frenette, responsable du bureau régional du Conseil du statut de la femme fait une brève présentation de la Politique gouvernementale intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* qui a été lancée le 17 décembre 2006 par la ministre Carole Thériault. Madame Lorraine Bélisle du MFACF dépose des copies de cette politique.

On apprend que cette politique s'accompagne d'un plan d'action d'une durée de trois ans, lequel prévoit de nouveaux investissements de l'ordre de 24 millions de dollars. L'approche centrale de cette politique réside dans la transversalité des interventions qui se traduiront dans le cadre de six grandes orientations.

De plus, cette politique démontre l'importance de mettre en place des mesures de redressement spécifiques pour les femmes dans quatre orientations spécifiques : l'égalité économique entre les femmes et les hommes, l'adaptation des soins de santé aux spécificités des femmes, le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie, la participation des femmes dans les instances décisionnelles. Quant aux autres orientations, la promotion de modèles et de comportements égalitaires ainsi que la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles, les mesures s'adressent autant aux hommes qu'aux femmes.

Par ailleurs, il est prévu que les CRÉ puissent bénéficier de sommes financières (les balises sont à déterminer) pour se doter de leviers visant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes en région lors de l'élaboration des outils de planification et lors de la mise en œuvre de projets régionaux, tels que l'adoption d'un énoncé de principe à cet égard, la conclusion d'ententes spécifiques de même que l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes.

Enfin, madame Lyse Frenette informe que la ministre Carole Thériault entamera sous peu une tournée des régions du Québec afin de présenter le contenu de cette politique aux groupes de femmes. Il est question qu'elle soit en Montérégie le 26 janvier prochain. C'est à suivre.

5.2 Période d'échanges

Quelques commentaires sont recueillis :

- On convient qu'il serait fort intéressant de faire coïncider la venue de la Ministre avec l'annonce publique de l'entente administrative Femmes et développement régional en Montérégie Est. La CRÉ invitera officiellement la ministre Thériault à cet effet.
- Madame Martine Groulx, présidente du Réseau montréalais des organismes non traditionnels, mentionne que cette politique est intéressante pour les 15 organismes d'employabilité spécifiques femmes du Québec puisque ceux-ci sont reconnus par un financement de l'ordre de 0,6 M \$ pour l'ensemble du territoire québécois. Additionnée à la contribution financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale d'un montant de 0,9 M \$, cette somme globale de 1,5 M \$ dédiée à la mission globale de ces organismes, est très bien reçue.

6. CLÔTURE

6.1 Varia

Formation «Le mentorat en politique auprès des femmes»

Madame Annie Morin rappelle aux membres du comité que la formation portant sur «Le mentorat en politique auprès des femmes» se tiendra le 13 février prochain. Elle distribue un feuillet d'information à cet effet.

Document de consultation «Pour une vision féministe du développement régional et local»

Madame Martha Ortiz, coordonnatrice de la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie informe le comité que le Réseau québécois des Tables régionales de concertation a produit un document portant sur la vision féministe du développement régional et local, lequel est actuellement en consultation. Elle invite les membres à lui acheminer avant la fin de janvier tout commentaires, modifications ou précisions afin qu'elle puisse en faire part au comité responsable de la rédaction de ce document. Madame Annie Morin enverra ce document par courriel.

Participation du MDEIE au comité

Compte tenu de nos préoccupations et orientations en matière de développement économique, on déplore le fait que le MDEIE ne soit pas représenté au sein du comité. Madame Guylaine Maltais propose de rencontrer madame Agnès Gatignol, responsable des créneaux d'excellence au MDEIE afin de discuter de la possibilité qu'elle représente le MDEIE au comité. C'est à suivre.

6.2 Rappel de la date de la prochaine assemblée

La cinquième assemblée du comité Femmes et développement régional aura lieu le 21 février 2007 à 13 h 30 dans les nouveaux locaux de la CRÉ Montérégie Est situés au 255, boul. Laurier à McMasterville.

6.3 Levée de l'assemblée

R-FDR.06/07-15

Il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 15 h 55.

Adoptée